

## RAPPORT DU COMITÉ MIXTE DE LA COOPÉRATION

### I. INTRODUCTION

#### 1. APERÇU GÉNÉRAL

En 1976, le Canada et les Communautés européennes signèrent l'Accord-cadre de coopération commerciale et économique, destiné à "approfondir et à diversifier (nos) relations commerciales et économiques... sur la base d'un profit mutuel."

L'Accord en question est une charpente qui englobe l'ensemble des relations entre le Canada et la Communauté; il est donc conçu pour tous les aspects de la coopération économique et commerciale entre le Canada et la Communauté européenne. Toutefois, les questions de réglementation commerciale, présentées sous leurs deux aspects, bilatéral et multilatéral, ont fait l'objet d'une étude systématique au cours de réunions semestrielles groupant de hauts fonctionnaires, selon une pratique antérieure à l'Accord-cadre qui s'est poursuivie depuis. L'Accord Canada-Euratom pour l'utilisation pacifique de l'énergie atomique (1959) prévoit une structure de consultation distincte pour les questions nucléaires. Les rapports entre le Canada et la Communauté ont toujours été très intenses, prenant la forme de visites et de consultations semestrielles de haut niveau sur les questions commerciales bilatérales et multilatérales. D'autres modes de consultation touchent à maints aspects des rapports entre les deux parties.

C'est pourquoi les activités entreprises aux termes de l'Accord et relevant directement de l'instance établie au cours de la première assemblée, à savoir le Comité mixte de coopération, et de ses deux sous-comités (le sous-comité préparatoire et général et le sous-comité de la coopération industrielle) ont surtout porté dans la pratique sur la coopération dans le secteur industriel et sur les sciences et la technologie, ainsi que, plus récemment, sur les conditions générales des investissements et des échanges.

#### 2. TRAVAUX DE LA HUITIÈME ASSEMBLÉE DU CMC

La huitième assemblée du CMC, qui réunissait des responsables de haut niveau, a eu lieu le 22 mai 1990. Les travaux et recommandations de cette assemblée furent approuvés le 25 mai 1990, lors d'une réunion coprésidée, pour le Canada, par le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark, et le ministre du Commerce extérieur, l'honorable